

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le quatre septembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE.

Présents : Mesdames Céline FILLIATREAU, Bernadette LANTERNAT, Martine MIRANDE, Céline PELLETIER, Florence RAYNAL ; Messieurs François ABIER, Yves-Marie AUBRY, Philippe BARANGER, Philippe BODY, Régis NÉGRIER.

Secrétaire de Séance : Florence RAYNAL

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

LOGEMENTS COMMUNAUX

- non augmentation des loyers année 2024

PERSONNEL

- remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement

REMBOURSEMENT PAIEMENT CHEQUE

- remboursement à Madame le Maire du chèque de 45 € fait aux archives départementales

INFORMATIONS

SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

- comptes-rendus

ECOLE

- bilan rentrée des classes

QUESTIONS DIVERSES

ADRESSAGE

- vérification des adresses de la commune

AFFAIRES COMMUNALES

NON AUGMENTATION DES LOYERS

Madame le Maire rappelle que les logements communaux sont soumis automatiquement une fois par an à une augmentation du loyer calculée sur la base de l'IRL (Indice de Référence des Loyers) à la date anniversaire de la signature du bail.

Au vu de la conjoncture économique actuelle difficile, elle souhaite exceptionnellement ne pas augmenter les loyers des locataires pour l'année en cours. Cette mesure permettrait de soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

Madame le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer.

Après délibération, les Conseillers municipaux donnent leur accord et décident de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2024.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DU PERSONNEL

Madame le Maire expose qu'afin de faciliter l'exercice de leur emploi, les membres du personnel de la commune sont parfois amenés à se rendre à des réunions ou formations, ce qui peut entraîner des frais.

Elle propose de rembourser ces frais pour l'ensemble des agents.

Elle précise que le remboursement sera fait sur présentation de notes de frais comme suit :

- Déplacements : suivant le barème URSSAF en vigueur actualisé annuellement,
- Transports : suivant le barème URSSAF en vigueur actualisé annuellement,
- Repas : suivant le barème URSSAF en vigueur actualisé annuellement,
- Séjours : suivant le barème URSSAF en vigueur actualisé annuellement,

Après délibération, les Conseillers Municipaux donnent leur accord.

Les crédits nécessaires au remboursement de ces frais sont inscrits aux article et chapitre prévus à cet effet au BP 2024.

REMBOURSEMENT DE CHEQUE

Madame le Maire expose que nous avons sollicité les archives départementales afin d'obtenir des copies d'actes hypothécaires antérieurs au 1^{er} janvier 1956 concernant les propriétaires de la Mare de la Rouzerie et des 2 puits de la Poitevinière.

Or les archives départementales n'acceptent que les paiements par chèques.

Madame le Maire se propose de faire l'avance de la somme de 45 Euros par chèque que nous lui rembourserons.

Après délibération, les Conseillers Municipaux donnent leur accord pour rembourser la somme de 45 Euros à Madame Martine MIRANDE.

SAINTES GRANDES-RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

- **Réunion schéma directeur de gestion des eaux pluviales le 1^{er} août à la Mairie**

Madame le Maire et Monsieur NÉGRIER ont assistés à une réunion proposée par le cabinet d'études NCA environnement, représenté par Madame Chloé PINEAU et Monsieur Maxime VINCENT, ingénieurs de projet Eau – Assainissement, pour l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Le but de cette réunion était de dresser un état des lieux en fonction du patrimoine de la commune et d'identifier les secteurs à enjeux, tout en tenant compte des orientations d'urbanisation et des programmes de travaux.

Cette rencontre est à l'initiative de Saintes Grandes Rives l'Agglo puisqu'elle viendra compléter le PLUI en cours d'élaboration.

Le réseau de Préguillac semble en bon état, même si les canalisations d'écoulement des eaux pluviales s'abiment en général assez rapidement et que leur entretien représente un coût important pour les communes. Les points importants à surveiller sont la mare de la Rouzerie et la rue Jean Giono. La route de la tranchée a aussi été évoquée.

Il est important d'assurer un bon nettoyage des avaloirs et des fossés pour faciliter l'évacuation et empêcher un engorgement pouvant entraîner une inondation.

Il faut privilégier l'absorption par les terres le plus possible, le sol doit être moins imperméabilisé. Pour cela, il faudra recenser les zones qui réceptionnent l'eau naturellement.

- **Atelier PLUI « préparer aujourd'hui l'aménagement de demain » le 5 septembre à Bussac-sur-Charente**

Madame le Maire s'est rendue à l'atelier dédié à la question du commerce dans le futur PLUI.

Il avait pour but de sensibiliser aux enjeux actuels de la question des zones commerciales sur le territoire de Saintes Grandes Rives l'Agglo et d'approfondir les traductions réglementaires du PLUI.

Cet atelier a été animé par l'Agence Lestoux et Associés, spécialisée dans l'intégration des enjeux gravitant autour du commerce au sein des documents d'urbanisme pour préparer aujourd'hui l'aménagement de demain.

Le bilan dressé était une explosion des grandes surfaces dans les années 1950-1960 avec des surfaces de vente et extensions de plus en plus importantes.

Actuellement, les hyper grandes surfaces sont en perte de vitesse et de nombreuses enseignes ferment des magasins dans toute la France, voire disparaissent.

La tendance est aux magasins discount ou, à l'opposé, aux enseignes de grande qualité.

Entre 2012 et 2021 les surfaces commerciales se sont étendues de 26 % tandis que, dans le même temps, la population a seulement augmenté de 3 %.

L'argument phare de ces marques pour justifier une telle expansion était la création d'emploi, mais en réalité cela n'a généré que 4% d'emplois sur le territoire.

Les achats en ligne se sont multipliés ces dernières années et le recyclage est privilégié, ralentissant la fréquentation des enseignes historiques dont les horaires d'ouverture ne correspondent pas forcément aux besoins de la clientèle.

Les commerces itinérants sont en pleine expansion.

Tous ces éléments sont à prendre en compte pour le positionnement des zones commerciales à inclure dans le PLUI.

BILAN RENTRÉE DES CLASSES

Les 121 élèves sur le RPI pour la rentrée des classes 2024-2025 sont répartis comme suit :

- **A Préguillac, les 46 élèves sont :**
 - 21 en CM1/CM2, pris en charge par Madame BARLOY, la nouvelle directrice,
 - 25 en CE2 avec Madame NEAU.

- **A Berneuil, les 75 élèves sont :**
 - 27 élèves en petite et moyenne section,
 - 24 élèves en moyenne section, grande section et CP,
 - 24 élèves en CP et CE1

Madame CHARPENTIER de l'académie est venue faire un comptage des élèves, mais elle n'a pas accepté de garder les 4 classes de 2023-2024 sur Berneuil.

PROJETS DE VOIRIE

Le mardi 10 septembre, un rendez-vous est prévu en présence de Madame FAVRE et Monsieur REYNAULT de la Direction des Infrastructures Départementales pour l'étude des projets de voirie à partir de 2025.

Les conseillers sont invités à y assister.

Les points abordés seront la rue Jean Giono et le bas de la route de la tranchée où l'évacuation de l'eau pose problème, ainsi que la route menant à Tesson qui présente un danger avec les 2 virages en épingle.

LOTISSEMENT LA FONT

Le mercredi 11 septembre à la Mairie, une rencontre est prévue entre Monsieur SALANON de la Direction des Infrastructures Départementales, Madame Isabelle THÉRON du service urbanisme de Saintes Grandes Rives l'Agglo, Monsieur Jean-Luc MARCHAIS, Monsieur BARTHOLOME du cabinet d'études 2GIC et en présence de Madame le Maire, Madame RAYNAL, Monsieur AUBRY et Monsieur NÉGRIER.

Il s'agit de trouver une solution de voirie pour le futur lotissement puisque la sortie/entrée sur la rue Jean Giono a été jugée dangereuse et refusée par les infrastructures du Département.

SALLE ASSOCIATIVE

Une visite du bâtiment a été faite avec Monsieur AUBRY, Madame RAYNAL et Monsieur REPÉRÉ.

La citerne de gaz située à l'extérieur n'est pas utile, il est envisagé de la supprimer mais auparavant il faut se renseigner sur le contrat de livraison de gaz.

ADRESSAGE

Toutes les communes inférieures à 5 000 habitants ont acquises la compétence d'adressage. Chaque Commune doit désigner les noms de voies (rues, allées, chemins, ...) et les numéros des habitations qui les composent.

Toutes les adresses seront rassemblées dans une base de données unique nationale qui sera consultable par les services de secours, de livraison, les administrations, etc.

Afin de mettre à jour ce fichier, il est demandé à chaque Conseiller Municipal de vérifier chaque adresse de son secteur et de faire remonter les anomalies.

Il faudra aussi anticiper les futures adresses des lotissements à venir (un numéro par parcelle) qui doivent être déterminées avant les permis de construire.

CONFÉRENCE

Madame le Maire a proposé à Madame Claire GRIVET, hypnothérapeute, dont le cabinet de consultation est installé à Préguillac, de faire une conférence pour expliquer les bienfaits de l'hypnose sur la santé.

Cette réunion sera organisée un lundi ou un vendredi soir vers 19 heures courant octobre à la salle polyvalente.

Un pot sera offert à l'issue de la conférence.

La commune va communiquer via Panneau Pocket, note d'informations, communes environnantes, office du tourisme ...

FIN DE DÉLÉGATION SPÉCIALE

Pour des raisons personnelles, Monsieur Philippe BODY, Conseiller Municipal ayant une délégation concernant la gestion du personnel communal et le suivi de l'entretien des bâtiments publics, présente sa démission de la délégation.

Il présentera sa lettre de démission de la délégation à Madame le Maire prochainement.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : Jeudi 17 octobre 2024 à 18h30